



DELIBERATION N° 07
Conseil d'administration du jeudi 12 décembre 2024

Le jeudi douze décembre, à quatorze heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué en date du trois décembre deux mil-vingt-quatre, s'est réuni dans la salle du C.C.A.S., sous la présidence de Monsieur Joël LE BOLU.

Date de convocation : 03 décembre 2024

Nombre d'administrateurs en exercice : 13

Quorum : 7

Présent.e.s :

Mmes et MM, Thierry FOURNIER, Gilbert VALLEE, Marcel LE BORGNE, Lucien LERAY, Claude DROUET et Françoise JAMIN, Martine LAUNAY, Kika VAN HAAFTEN.

Absent.e.s et excusé.e.s :

M. Joël LE BOLU a donné procuration à Mme Martine LAUNAY.

M. Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à Mme Françoise JAMIN.

Mme Carole DAINNE a donné procuration à M. Marcel LE BORGNE.

Mme Florence LEFFRAY a donné procuration à M. Gilbert VALLEE.

Mme Valérie DUMONT a donné procuration à Mme Kika VAN HAAFTEN.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude DROUET

VII – ATELIER « BOUKINOU » :

Rapporteur : Mme Kika VAN HAAFTEN

Le principe de « Boukinou » repose sur la lecture de livres et leur enregistrement dans une boîte à histoires. Ces documents audios resteraient à la bibliothèque à la disposition des usagers.

L'objectif est de fournir aux personnes ayant un handicap ou à des enfants en apprentissage de la lecture des histoires à entendre.

Le déroulé de l'atelier s'opère en trois phases :

- 1 - Choisir des livres, les lire pour les comprendre, expliquer le fonctionnement et le rôle de chacun ;
- 2 - faire des essais puis procéder à l'enregistrement ;
- 3 - écouter avec l'ensemble des participants des enregistrements.

Deux ateliers pourraient être mis en place le vendredi 18 avril 2025 à la bibliothèque regroupant cinq enfants de l'accueil de loisirs de niveau de CP à CE2 et cinq seniors inscrits par le CCAS.

Il est proposé au conseil d'administration de valider la participation à l'atelier « Boukinou » organisé par la bibliothèque le 18 avril 2025.

Discussion

Les livres jeunesse serviront de support à cette session. A la question de Madame Jamin à propos des adultes en perte de vue, il est confirmé que des romans peuvent être lus sur le même principe.

Décision

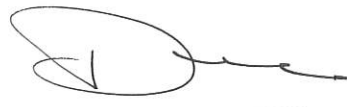
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration approuve la participation du CCAS à l'atelier « Boukinou » à la bibliothèque.

Présents : 8 / Votants : 13 / Abstentions : 0 / Pour : 13 / Contre : 0

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,
Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance
Claude DROUET